

COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE

(4°SESSION: 1996-1997)

MEMOIRE DE GEOSTRATEGIE DU LCL ABROU

"NECESSITE DE L'HARMONISATION D'UNE
POLITIQUE DE DEFENSE EN AFRIQUE CEN-
TRALE"

PLAN

INTRODUCTION

I - ASPECT GEOGRAPHIQUES ET GEOSTRATEGIQUES DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET DE L'AFRIQUE CENTRALE .

1 - 1 - Aspects géographiques de la République Centrafricaine .

1 - 2 - Aspects géostratégiques et militaires de l'Afrique Centrale.

II - ASPECTS HISTORIQUES .

III - DEUX EXEMPLES DE PROBLEMES ACTUELS QUI APPELLENT A UNE HARMONISATION DE POLITIQUE DE DEFENSE .

3 - 1 - Le différend Cameroun - Nigeria .

3 - 2 - Le différend Rwanda - Zaïre .

IV - NECESSITE DE L'HARMONISATION D'UNE POLITIQUE DE DEFENSE EN AFRIQUE CENTRALE

4- 1- Les obstacles ou limites de ce souhait d'harmonisation de politique de défense .

4 - 2 - Les atouts .

4- 3 - Ce qui pourrait être le projet d'accord de défense .

CONCLUSION

INTRODUCTION

Au cours des décennies écoulées , l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) s'est attaquée à entre autres problèmes majeurs comme la protection des Droits de l'Homme et des peuples sur le continent , ainsi qu'à la constitution conséquente des forces panafricaines . Jusqu'à présent , de telles forces n'ont été constituées que lors de la deuxième guerre du Shaba (Zaire) afin d'assurer la relève des troupes franco-belges pour mater la sécession des ex-gendarmes katanguais en 1978. Et, pendant une fraction de la guerre civile tchadienne en 1981 .

Des divergences peuvent apparaître sur le rôle de cette éventuelle Force Interafricaine et sur son commandement ! Rappelons que les tentatives d'institutionnalisation d'une Force Africaine de Défense ont été un échec à cause du sous-équipement des forces africaines (surtout en matière de transmission et de renseignement) , qui s'est ajouté aux difficultés financières ainsi que le clivage entre les « progressistes » et les « modérés ». En plus de cela , il convient de noter les difficultés logistiques et celles dues à des cultures militaires différentes.

De cette expérience , il conviendrait d'en tirer des leçons pour trouver la voie de l'unité africaine qui doit d'abord, se réaliser à l'échelon sous-régional , c'est-à-dire l'environnement immédiat , ensuite , tenter une fusion de tous les ensembles sous-régionaux.

L'intégration politique du continent par le sommet doit se réaliser par le biais d'un réel sentiment de partager un destin commun voire de défense des intérêts communs . C'est la philosophie que l'Afrique Occidentale a comprise et appliquée; et, c'est à cela que devrait s'atteler désormais l'Afrique Centrale en matière de défense .

A cause de la guerre froide entre les deux blocs, la région de l'Afrique Centrale était demeurée plus ou moins épargnée des grands conflits qui touchaient le monde; depuis la chute du mur de Berlin, on a assisté à une nouvelle redéfinition des influences dans le monde en général, et en Afrique Centrale en particulier. En gros, la paix n'est pas naturellement garantie dans ses frontières. Nous en avons comme preuve, les guerres du Liberia, de la Somali ou du Rwanda .

Aujourd'hui, l'Afrique Centrale est une communauté qui doit se préparer pour faire face aux crises futures qui peuvent survenir sur son territoire, cela suppose que ses représentants qui ont toujours négligé la problématique d'armement et d'intégration militaire doivent, se raviser.

En effet, dans ce domaine et en matière de prévention des conflits dans la sous-région, l'Afrique Centrale continue de compter sur l'extérieur pour sa sécurité ! Et, du coup, elle est à la remorque des autres régions du continent .

Les événements tragiques qui se déroulent au Liberia et ses implications extérieures, notamment l'envoi d'une force d'interposition dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.), doivent servir d'exemple et permettre aux Etats de l'Afrique Centrale de jeter un regard attentif sur leur politique de défense restée divisée.

C'est pourquoi, en tenant compte non seulement de la prolifération des armes, mais aussi au niveau économique et politique, l'Afrique Centrale doit actualiser l'idée d'harmoniser la politique d'une défense commune. Car, les états de la région pris individuellement, sont très faibles et ne peuvent imposer des solutions en cas de graves crises militaires.

Dans cette vue, tout doit être fait pour que les forces militaires « centrafricaines » au sens large du terme soient opérationnelles (que ce soit sur mer dans les airs ou sur terre).

Depuis le dernier sommet de la C.E.A.C.(Communauté des Etats de l'Afrique Centrale), nous avons remarqué que la volonté politique existe et ne demande qu'à être réalisée.

D'où la nécessité , malgré les obstacles qui existent et qui ne sont pas insurmontables, de définir une politique militaire commune qui ne manque pourtant pas d'atouts en Afrique Centrale.,

Dans les lignes qui vont suivre, nous rappellerons les aspects géographiques, géostratégiques et historiques de la sous-région, en nous appuyant sur des exemples passés et présents qui peuvent servir de fondements à un accord de défense au niveau de la sous-région .

I - ASPECTS GEOGRAPHIQUES ET GEOSTRATEGIQUES DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET DE L'AFRIQUE CENTRALE.

1-1- Aspects géographiques et géostratégiques de la République Centrafricaine:

Située au coeur du continent africain, la République Centrafricaine, ne possède aucune façade maritime. Elle est séparée:

- de l'Océan Atlantique à l'Ouest par le Cameroun (1500 km à vol d'oiseau), au Sud par le Congo et le Zaïre;
- de la Méditerranée au Nord par le Tchad (3500 km à vol d'oiseau), et
- de la Mer Rouge à l'Est par le Soudan (2300 km à vol d'oiseau).

Sa seule ouverture vers la mer se fait par l'Oubangui qui n'est pas navigable en toutes saisons.

Un trafic routier la relie au port de Douala (Cameroun).

La transafricaine en projet reliait l'Afrique du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est en passant par la République Centrafricaine.

Tous ces éléments montrent que la République Centrafricaine occupe une situation stratégique en Afrique.

1-2- Aspects géostratégiques et militaires de l'Afrique Centrale:

Comme la République Centrafricaine, l'Afrique Centrale se situe au coeur du continent africain . Cette dernière regroupe traditionnellement le Burundi , le Cameroun , le Congo , la Guinée Equatoriale , la République Centrafricaine , le Rwanda , Sao Tomé et Príncipe , le Tchad et le Zaïre . Cette sous-région s'étend sur plus de 5 millions de kilomètres carrés et est peuplée de 57 millions d'habitants. Elle recèle d'énormes potentialités économiques et occupe une position géostratégique importante: c'est donc un carrefour pour les autres sous-régions du continent.

Sur le plan militaire , chaque pays a élaboré sa propre politique de défense, en mettant sur pied , une politique de sécurité nationale et en signant des accords de coopération militaire et/ou de défense avec des puissances extra-africaines. Il existe cependant, des cas rares où certains Etats Africains signent des accords bilatéraux avec d'autres états du continent.

Le Gabon , la République Centrafricaine et le Tchad ont passé des accords de défense avec la France et la présence des troupes françaises sur ces territoires constitue l'une des composantes de leur défense . Le Cameroun bénéficie aussi du « parapluie militaire » français bien qu'il n'accueille pas officiellement, de troupes françaises sur son territoire .

Le Congo, qui avait signé des accords de défense avec la France au lendemain de l'indépendance , y avait renoncé pour entretenir une coopération militaire suivie avec l'URSS et Cuba; et, son équipement militaire est en grande partie d'origine soviétique et chinoise . Mais depuis quelques années , sa coopération militaire avec la France s'est normalisée .

Le Zaïre quant à lui , pratique une politique de « porte ouverte » en matière de coopération militaire avec la France, la Belgique , l'Israël , le Royaume-Uni , la Chine et les USA .

Du point de vue effectif , le Zaïre , dispose de 51000 éléments militaires et paramilitaires , et possède l'armée la mieux lotie en hommes par rapport aux autres pays de la région; par exemple: on a 17000 éléments pour le Tchad , 11600 éléments pour le Cameroun , 8800 éléments pour le Congo , 7200 éléments pour le Burundi , 6200 éléments pour la République Centrafricaine , 5200 éléments pour le Rwanda , 4700 éléments pour le Gabon et 1400 éléments pour la Guinée Equatoriale.

Hormis les armées du Zaïre , du Cameroun , du Congo et du Gabon qui disposent d'un équipement appréciable , on remarque un sous-équipement caractérisé dans les autres armées.

L'Afrique Centrale qui nous intéresse ici, devrait recouvrir en principe, l'ancien territoire de l'Afrique Equatoriale Française plus le Cameroun et le Zaïre. Ce qui suppose qu'elle devait être limitée au Nord-Ouest par le Nigeria et le Niger, au Nord par la Lybie, à l'Est par le Soudan et les Pays des Grands Lacs(l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie), au Sud par l'Angola, la Zambie et à l'Ouest, par l'Océan Atlantique.

Sa population est jeune. Du Nord au Sud on passe des zones désertiques à la savane puis à la forêt équatoriale. On y trouve deux types de saisons: la saison sèche et la saison des pluies.

Plus, on va vers le Nord, plus la saison sèche est plus longue au cours de l'année. Les principaux cours d'eau sont: l'Oubangui, le Congo et le Chari . Les points culminants sont le Mont Tibesti au Tchad, le Mont Cameroun et les monts Yadé et Bongo en Centrafrique. Le sous-sol recèle du cuivre, de l'uranium, du diamant, de l'or, du fer, du pétrole et autres métaux précieux. Les principales productions agricoles sont: le café, le cacao et le coton. L'industrie du bois y est florissante.

II - ASPECTS HISTORIQUES

La République Centrafricaine, autrefois appelée Oubangui-Chari , faisait partie de l'Afrique Equatoriale Française; cet ensemble regroupait de 1910 à 1958 le Tchad, le Congo et le Gabon. La vision du premier Président de la République Centrafricaine Barthélémy Boganda, était de fonder, dès l'accession à l'Indépendance, les Etats-Unis de l'Afrique Centrale. Ce projet n'ayant pas vu le jour, certains pensent qu'il faut l'actualiser et l'appliquer aussi dans le domaine de la Défense en incluant le Cameroun.

Le Zaïre fut une propriété du Roi des Belges et historiquement, est lié à la République Centrafricaine car il partage avec celle-ci une longue frontière (plus de 1200 km). Sur celle-ci, vivent de part et d'autre les mêmes peuples . Le zaïre fait aussi partie des Pays des Grands Lacs. Et, l'impliquer dans une politique d'harmonisation de Défense en Afrique Centrale serait un atout de taille pour les règlements de certains conflits dans cette région d'Afrique.

Le Soudan, partage aussi une frontière commune avec la République Centrafricaine (environ 600 km). Il connaît depuis plus de 15 ans une situation de guerre civile à laquelle s'ajoutent les exigences d'un Islam intégriste de tendance expansionniste.

Cette guerre civile qui se poursuit a, entre autres conséquences, le déplacement exagéré des réfugiés de ce pays vers la République Centrafricaine; ce qui aggrave ses problèmes économiques déjà si aigus. Il est donc peu envisageable à part le Rwanda et le Burundi, d'élargir un tel accord à naître, au Soudan.

Il est à noter que tous les pays voisins de la République Centrafricaine ont connu, à un moment donné de leur histoire récente, une situation de guerre civile qui a provoqué le déplacement des populations:

- Les Tchadiens, au cours de leurs guerres civiles qui ont duré plus de deux décennies, ont vu une partie de leur population se réfugier en République Centrafricaine, au Cameroun et au Soudan.

- Les Soudanais, se sont massivement réfugiés en République Centrafricaine à partir des années 70, chassés par la guerre civile qui oppose encore aujourd'hui, les Sudistes animistes et chrétiens, aux Arabes et aux musulmans qui sont situés au Nord du Pays.

- La capitale Congolaise, Brazzaville, a connu des affrontements sanglants au cours de l'année 1995 et, certains responsables politiques de ce pays n'ont pas hésité à désigner les Centrafricains résidant au Congo comme étant les co-instigateurs de ces massacres fratricides.

Heureusement pour la sous-région, certains conflits à conséquences fulgurantes sur les populations se sont limités au niveau des menaces; ce fut le cas en 1966. En effet, les chefs d'Etat du Zaïre (Moboutou Sesseko) et du Tchad (Ngarta Tombalbaye), s'étaient pris violemment à Jean-Bedel Bokassa alors Président de la République Centrafricaine. Ce différend sérieux a éclaté lorsque la République Centrafricaine avait décidé de quitter l'Union des Etats de l'Afrique Centrale qu'elle avait formé avec le Tchad et le Zaïre appelé entre-temps Congo-Kinshassa. Immédiatement, Kinshassa avait réagi en arraisonnant des bateaux centrafricains et en massant des troupes à la frontière centrafricaine. Les trois pays avaient donc failli de peu se faire la guerre.

La situation qui prévaut actuellement au Zaïre est plus que préoccupante.

Le Cameroun aujourd'hui s'oppose militairement au Nigeria à cause de la presqu'île de Bakassi et le risque d'une véritable guerre ouverte entre les deux pays reste très grand.

Nous reviendrons plus loin, sur les conflits Zaïre-Rwanda et Cameroun - Nigeria un peu plus en détails lors de notre étude.

Le Soudan, en plus de sa guerre civile, est opposé à l'Ouganda et à l'Egypte.

D'une manière générale, et vu l'état de misère dans lequel se trouvent les pays d'Afrique Centrale, cette sous-région risque de s'embraser si des efforts d'harmonisation ne sont pas faits pour prévenir une telle éventualité.

La République Centrafricaine, avec des populations situées à cheval sur presque tous les Etats limitrophes, risque de connaître une désagrégation si une telle conflagration venait à se produire; car, elle est menacée aujourd'hui par le démon de la guerre à cause de la prolifération des armes.

La mise en place d'une politique de Défense et son harmonisation seraient de nature à prévenir un tel scénario catastrophique et pourraient aussi apporter un début de règlement aux problèmes que connaît actuellement, la quasi totalité des pays de la sous-région.

Cette politique s'avère nécessaire d'autant plus qu'elle permettrait :

- de renforcer l'efficacité des Armées Nationales,
- de réduire les coûts d'entretien de celles-ci par la mise en commun des moyens financiers, matériels et personnels; elle pourra surtout dissuader les Etats membres de toute velléité belliciste.

III - DEUX EXEMPLES DE PROBLEMES ACTUELS QUI APPELLENT A UNE HARMONISATION DE POLITIQUE DE DEFENSE.

3-1- Le différend Cameroun-Nigeria:

Le bras de fer entre le Cameroun et le Nigeria à propos de la presqu'île de Bakassi, qui est située à l'embouchure du Rio-del-Rey faisant frontière entre les deux pays, a pour origine, un important enjeu économique et politique. L'importance économique, résulte de la présence de gisements de pétrole et, aussi d'importances facilités de pêche.

Du point de vue stratégique, il s'agit pour le Nigeria, de contrôler dans sa totalité, les rives du canal menant à Calabar.

En effet, dans la réalité des faits, le différend n'a pas seulement pour objectif Bakassi.

A ce propos, il a été déployé le long de la péninsule jusqu'au Lac Tchad, sur un front d'environ 40 km, des unités nigérianes pour la plupart ayant servi au sein de l'ECOMOG au Liberia. Elles occupent désormais des positions qui sont en plein territoire camerounais. Le bilan des affrontement en Avril 1996 serait d'une cinquantaine de morts et une centaine de prisonniers dans chaque camp.

La contre-offensive camerounaise aurait permis de récupérer quelques villages. Dans les zones qu'ils contrôlent, les soldats nigériens s'installent et construisent des écoles et des dispensaires; ils essaient d'implanter le Naira comme monnaie d'échange.

Confrontées à la menace permanente du Nigeria, les autorités camerounaises, conscientes des insuffisances en hommes et en matériels, entendent armer certaines communautés villageoises exposées à ces agressions.

En conclusion, nous constatons que du Rio-del-Rey au Lac Tchad, les conditions d'un autre drame africain sont désormais réunies.

3-2- Le différend Rwanda-Zaïre

La crise dans les Pays des Grands Lacs avec comme principaux foyers le Burundi et le Rwanda a des répercussions plus ou moins considérables sur les autres pays selon leur degré d'implication. Les hostilités nées de cette crise ont provoqué des vagues de réfugiés désertant les foyers de tensions. C'est ainsi que la République Centrafricaine, bien que géographiquement éloignée, a accueilli sur son sol des réfugiés Burundais et Rwandais, lesquels ont trouvé une réelle terre d'asile.

Aujourd'hui, il est plus difficile de résoudre le problème des Pays des Grands Lacs qu'il y a 20 ans.

L'explosion de cette situation nous permet de comprendre la leçon selon laquelle toute crise finit toujours par voir le jour sous une forme ou sous une autre; et qu'il est alors nécessaire de la désamorcer dès ses premiers signes.

Le Kenya qui fabrique désormais des munitions, cherche à gagner des marchés. Son soutien actif à certaines populations ne peut que compromettre la paix dans la sous-région.

Avec le Zaïre, l'histoire a commencé par l'immigration vers le 17^e siècle d'une ethnie tutsie (les Banyamuréngus). Ces derniers, venus du Rwanda sont repérés depuis 1959 sur les plateaux dominant les vallées de la Kuzizi, au sud Kivu. En 1964, avec l'aide de ceux-ci, l'armée zaïroise (congolaise d'alors), réussit à mater la rébellion muléliste. En compensation, la nationalité zaïroise a été décrétée au profit des Banyamuréngus jusque-là considérés comme de simples immigrés. Malheureusement, les crises de 1993 et 1994 avec le Burundi puis avec le Rwanda ont provoqué un afflux massif de réfugiés dans le Kivu poussant la population locale à la haine des Hutus et des Tutsis accusés de détruire la région. Face à la dégradation de la situation, le Gouvernement zaïrois réagit. Le 28 Avril 1995, un amendement du Haut Conseil de la République (Parlement de transition zaïrois) assimile les Banyamuréngus aux réfugiés, leur interdit tout accès aux postes administratifs ou de responsabilité et le plus flagrant toute prétention à la nationalité zaïroise. Par la suite, en Septembre 1996, le Gouvernement zaïrois fait procéder au retour forcé des réfugiés dans leur pays d'origine. Les Banyamuréngus désormais considérés comme des réfugiés refusent d'évacuer le sud-Kivu et s'organisent en autodéfenses (avec l'appui du Front Patriotique Rwandais au pouvoir au Rwanda) afin de protéger leurs familles et leurs biens des exactions des Forces Armées Zaïroises et des populations locales hostiles aux Hutus et aux Tutsis. Le Zaïre, incapable de contrôler la situation, accuse le Rwanda d'être derrière le mouvement des Banyamuréngus. Impuissante, la communauté des Etats qui constituent l'AFRIQUE Centrale assiste à ce drame humanitaire.

A l'instar de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui ont signé le 29 mai 1981 un Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense qui leur a permis de voler au secours du peuple libérien, si la Communauté

des Etats de l'Afrique Centrale avait disposé d'une institution militaire similaire, elle tenterait tout au moins de ramener la paix dans la sous-région en proie à la guerre civile..

IV - NECESSITE DE L'HARMONISATION D'UNE POLITIQUE DE DEFENSE EN AFRIQUE CENTRALE.

4-1- Les obstacles ou les limites de ce souhait d'harmonisation de politique de Défense:

La nécessité de s'unir pour mieux assurer la paix, la sécurité, le développement économique, touristique, etc... est apparue tôt aux yeux de certains pionniers de l'indépendance des pays africains. Ils préconisaient l'intégration administrative de ces Etats de la sous-région. Barthélémy Boganda de l'Oubangui-Chari avait proposé à ses pairs de l'ancienne Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) de conserver les structures de cette démographie, du fait de leur identité culturelle et de leur appartenance à une zone monétaire qui est le franc C.F.A. L'égoïsme de chaque leader de l'Afrique Centrale de l'époque a fait que le rêve si cher à Boganda ne s'était pas réalisé et c'est bien dommage!

En effet, sous prétexte d'un problème de souveraineté, certains pays souhaiteraient garder beaucoup plus d'autonomie à l'intérieur de leurs frontières, donc hésitent de s'engager dans des accords visant des organisations communes telle que la mise en commun des moyens militaires ou un système de prévention des conflits.

L'échec du projet de protocole portant création d'une Force Africaine de Défense (F.A.D.) adopté à Nairobi en avril 1981 par les Ministres de la Défense des pays membres de l'O.U.A. peut donner à réfléchir. Et pourtant, elle devait avoir pour buts : la défense et la protection de l'intégrité territoriale des Etats membres de l'O.U.A. (Résolution 3314 de l'Assemblée Générale des Nations Unies). Ces projets africains étaient compatibles avec les articles 51 et 52 de la Charte des Nations-Unies qui prévoient la légitime défense individuelle et collective contre tout acte d'agression et la création d'organismes régionaux de défense . Malheureusement, la composition de la structure de la F.A.D n'a pas été réalisée à cause du dosage géographique et idéologique et le poids politique de certains membres . S'agissant des buts et objectifs assignés à la F.AD , leur réalisation devait être tributaire de la faculté d'indépendance des pays africains vis-à-vis des puissances extérieures et de la capacité des armées africaines.

Enfin , les difficultés financières que traversent l'O.U.A et la plupart des pays africains ont rendu illusoire la constitution d'une force panafricaine.

Toutes ces difficultés rencontrées pour institutionnaliser une force Africaine de Défense sous l'égide de l'O.U.A. seront sans aucun doute celles contre lesquelles se heurteront les Etats de l'Afrique Centrale pour l'harmonisation de leur politique de défense future.

Mais l'exemple de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale prouve que ce rêve est réalisable avec un peu plus de volonté politique et moins d'égoïsme . A la différence de la F.A.D, il est peut-être plus facile de s'entendre à six qu'à cinquante surtout qu'il existe des atouts.

4-2- Les atouts:

Les pays de la sous-région ont créé plusieurs organisations à vocation économique, financière et culturelle. Cela témoigne d'une réelle volonté d'intégration sous-régionale. Parmi ces organisations, il convient de citer :

- l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C) qui regroupe les quatre Etats issus de l'ancienne fédération de l'Afrique Equatoriale Française (Congo, Gabon, République Centrafricaine et Tchad), plus le Cameroun et la Guinée Equatoriale. Lors du 17e Sommet des Chefs d'Etat, tenu en décembre 1981, l'Union a lancé des tentatives d'ouverture en direction de l'Angola, du Burundi, du Rwanda, de Sao Tomé et Principe et du Zaïre; le but de l'Union est de réaliser un marché commun entre les pays membres.

- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (B.E.A.C) est une Convention de coopération monétaire entre le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, le Tchad et la Guinée Equatoriale. La convention monétaire reste ouverte à tout autre Etat de l'Afrique Centrale.

- la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (C.E.P.G.L.) a été créée par la convention de Gisenyi (Rwanda) du 20 septembre 1976 entre le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, respectivement anciens territoires sous tutelle belge. La C.E.P.G.L. se propose d'assurer la sécurité des Etats et de leurs populations; de définir et de favoriser la création d'activités d'intérêts communs; de promouvoir et d'intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens; de coopérer de façon étroite dans le domaine social, économique, commercial, scientifique, culturel, politique, militaire, financier... de transports et des télécommunications.

- la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.) a été créée par le Traité de Libreville du 18 octobre 1983 entre le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, le Tchad et le Zaïre. L'Angola a participé aux travaux de la Communauté en qualité d'observateur. Les objectifs de la Communauté sont : d'éliminer les droits de douane et toutes autres taxes d'effet équivalent à l'importation et à l'exportation des marchandises; d'abolir les restrictions quantitatives et autres entraves au commerce; d'établir et de maintenir un tarif douanier extérieur commun; d'établir une politique commerciale à l'égard des Etats tiers; de supprimer progressivement les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et au droit d'établissement; d'harmoniser leurs politiques nationales en vue de la promotion des activités communautaires dans le domaine de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, de la monnaie et des finances, de l'enseignement et de la culture, etc; de créer des fonds de développement et de coopération; de participer au développement des Etats membres sans littoral, insulaires, partiellement insulaires, semi-insulaires, et/ou appartenant à la catégorie des pays les moins avancés.

- le Centre International des Civilisations Bantou (C.I.C.I.B.A), etc.

Comme on peut le constater , l'intégration politique , économique et culturel de l' Afrique Centrale est en train de se faire et il ne manque plus que le volet militaire pour une sécurité collective de la sous-région .

D'une manière générale, on a remarqué dans les pays de l'Afrique Centrale, une réelle politique de défense visant à respecter l'intégrité des frontières héritées de la colonisation. Cette politique non expansionniste est très favorable à des accords de paix durables. Depuis le dernier sommet de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC), nous avons remarqué que la volonté politique existe et ne demande qu'à être réalisée. Les différents Etats, d'un commun accord pourraient définir les modes de financement de leur système de Défense.

4-3- Ce qui pourrait être le projet d' Accord de Défense:

Conscients des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne le maintien de la paix et ceci, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies et désireux de déterminer les modalités de leur coopération en matière de Défense, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, le Cameroun le Gabon et le Zaïre et pourquoi pas le Burundi et le Rwanda pourraient convenir d'organiser un système commun afin de préparer et d'assurer leur défense et celle de la communauté dont ils font partie. Les parties contractantes se prêteraient à cet effet, aide et assistance et se concerteraient d'une manière permanente sur les problèmes de défense.

Les problèmes régionaux de défense de la communauté seraient traités en Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement et les problèmes locaux à la charge de chaque Etat qui dispose de ses propres forces armées. Ils définiraient de commun accord les contingents nécessaires à la constitution de la défense commune.

Ces forces armées nationales participeraient sous un commandement unique, au système commun de défense qui serait mis en place. Pour ce faire, elles auraient la faculté d'organiser des exercices et des manoeuvres nécessaires à leur entraînement.

Un Conseil de Défense de l'Afrique Centrale serait constitué de la manière suivante:

- la Présidence du Conseil serait tournante et reviendrait aux Chefs d'Etat ou de Gouvernement assistés chacun de leurs Ministres des Affaires Etrangères, de la Défense Nationale et de l'Intérieur.

- Un Général exercerait le Commandement Supérieur des Forces.

- Pour toutes questions militaires et en particulier pour préparer les travaux du Conseil de Défense, le Général Commandant Supérieur, serait habilité à réunir les hautes autorités militaires des pays membres.

- Le Secrétariat Permanent du Conseil serait assuré par le Commandant Supérieur.

En revanche , beaucoup de voix s'élèvent tant en Centrafrique, que dans la sous-région, pour que les états diversifient leurs accords de défense comme le Zaïre autre fois . De mon point de vue, il est hors de question de remettre en cause les accords de défense signés heureusement par les Etats membres et la France. En effet , depuis les indépendances , les accords militaires tiennent une place de la plus haute importance pour le partenaire africain dont la Défense est , à juste titre ,

prônée comme le premier apanage de sa souveraineté . Il convient de noter ici que la présence militaire de la France s'est développée géographiquement dans l'ensemble francophone de l'Afrique centrale par inclusion du Zaïre , du Burundi et du Rwanda .

Les accords de défense concernent les « ex-possessions » et sont associés à des accords politiques et économiques; ils créent entre les parties des liens très étroits représentant plus qu'une alliance militaire , car la coopération va de pair avec une certaine harmonisation de la vie diplomatique et dans certains cas , avec l'existence d'institutions politiques communes . L'assistance Militaire Technique et Accords de Défense sont globalement liés même si les Accords d'Assistance ne sont pas assortis d'Accords de Défense . Pour le pays d'accueil , l'acceptation des liens militaires avec l'ancienne Métropole répond à deux préoccupations majeures :

- obtenir de la France , aux conditions les plus avantageuses , les facilités nécessaires à l'édification d'une institution militaire nationale , symbole par essence de la souveraineté et gage de la sécurité intérieure et de l'intégrité des frontières ;
- s'assurer de la participation française à la défense extérieure et bien souvent , à la sécurité interne et de disposer ainsi à l'égard des voisins entreprenants , de moyens de dissuasion .

Toute la problématique va reposer sur le respect de la souveraineté du partenaire .

CONCLUSION

Le désir d'instituer un système de sécurité collective au plan régional en Afrique s'est manifesté au début des années 60 . La première initiative est celle qui fut tentée dans le cadre de l'Union Africaine et Malgache de Défense (U.A.M.D.) . Cette volonté résulte de l'adoption le 9 septembre 1961 à Tananarive, d'un pacte de défense regroupant douze pays francophones (Cameroun , Congo , Côte d'Ivoire , Dahomey , Gabon , Haute-Volta , Madagascar , Mauritanie , République Centrafricaine , Sénégal , Tchad) . L'appartenance à l'U.A.M.D ne devait aucunement porter atteinte aux accords de défense conclus par ailleurs . Cette disposition visait certainement les accords de défense conclus par la France avec certains pays africains . Mais l'U.M .A.D. disparut sans succès à la naissance de l'O.U.A.

L'article 20 de la Charte de l'O.U.A. a institué une Commission de Défense qui est un organe de consultation , de préparation et de recommandation pour la défense collective ou l'autodéfense des Etats membres contre tout acte ou menace d'agression . L'article 2 de la Charte a préconisé une coordination des politiques en matière de défense et de sécurité . En dépit de cette disposition , la Commission de Défense s'est limitée à proposer la création d'une force africaine de défense et , depuis 1984 , a entrepris des discussions sur l'harmonisation des programmes d'entraînement militaires dans les Etats africains et sur la création d'un Bureau d'experts militaires destiné à conseiller le Secrétaire Général de l'O.U.A. sur les problèmes de sécurité.

Le continent africain est donc encore dépourvu d'un pacte de la défense contrairement à l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.) ou à la Ligue des Etats Arabes . L'Afrique est de moins en moins responsable de son destin et cette situation contraste avec les principes énoncés par la Charte de l'O.U.A. à savoir le droit inaliénable des peuples de déterminer leur propre destin .

La politique de tout Etat étant commandée par sa géographie et , à la lumière de l'histoire, il serait bénéfique pour les pays de l'Afrique Centrale, d'unir et d'organiser leurs efforts dans l'intérêt de la paix et le développement. Les grandes puissances, malgré leurs capacités militaires respectives, n'ont pas hésité à s'intégrer dans des organisations communes de Défense. En ce qui concerne l'Afrique Centrale, il est temps, au-delà de toute considération politique, de coordonner les efforts militaires en vue de la prévention des conflits d'autant plus qu'aucun des pays membres ne nourrit des ambitions expansionnistes.

La nécessité d'harmoniser une politique de défense commune en Afrique Centrale est, de nos jours, une question d'actualité, si on prend l'exemple de la situation qui prévaut dans les pays des Grands Lacs où il y a des divergences de vue pour intervenir et sauver des milliers de vies humaines en danger.

L'Afrique Centrale doit devenir majeure et se prendre en charge au niveau des idées de l'organisation de son destin politique et militaire. Pour cela, elle devrait s'inspirer des structures de du Protocole d'Assistance mutuelle en matière de Défense signé par les Etats membres de la C.E.D.E.A.O et , adjoindre à ses organismes sous-régionaux à caractère économique, un volet militaire.